

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1979

Edition du
17 décembre 2012

DANS CE NUMÉRO

Entre Léman et Limmat (André Gavillet)

Pour la première fois, un éditeur suisse alémanique contrôle la communication des grands quotidiens romands

Le Temps qui passe (Yvette Jaggi)

L'arrivée en force du groupe zurichois Tamedia en Suisse romande fragilise les produits de presse les moins rentables

Réformer la prévoyance vieillesse (Jean-Pierre Ghelfi)

Alain Berset élabore un menu copieux dont la digestion n'est pas garantie

Immigration de masse: le vrai contre-projet (Albert Tille)

Le Parlement approuve la responsabilité solidaire pour éviter le détournement de la liberté de circulation

La schizophrénie de la place financière suisse (Jean-Pierre Ghelfi)

Fatca, Gafi: l'échange automatique d'informations s'impose de partout

Entre Léman et Limmat

Pour la première fois, un éditeur suisse alémanique contrôle la communication des grands quotidiens romands

André Gavillet - 17 décembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22325>

Aucune *Schadenfreude*, pour le dire dans la langue que l'on parle à Zurich. *Le Temps* se voit contraint à de sévères licenciements. Ainsi le veut son nouveau propriétaire au nom des lois du marché qui, dans les colonnes du quotidien romand, ont si souvent été louées comme stimulant de la compétitivité.

Or, la compression des dépenses, en elle-même, n'est pas une politique. Et un journal comme *Le Temps* n'est pas une marchandise. Il est une référence, un lieu de débat politique, une création de la Suisse romande.

Ses difficultés ne sont pas un simple accident économique, elles nous concernent comme lecteur, autorisé à demander des explications.

La pub révolutionnaire

Quand le Conseil communal de Lausanne, dans les années 60, modifie le plan d'affectation pour autoriser, à l'avenue de la Gare 33, la construction d'une tour, le préavis ne suscitera pas d'opposition. Marc Lamunière, président-directeur général de la société de la *Feuille d'avis de Lausanne* et directeur des Imprimeries réunies recevait au huitième étage; la vue sur le lac était sans obstacle et la position dominante, au prix de rudes

batailles.

L'histoire de la presse est liée à celle de la publicité à partir du 19^e siècle, quand de Girardin eut l'idée d'introduire des messages publicitaires dans le corps des journaux trop chers pour être populaires. Balzac y consacre, dans *César Birotteau*, des pages enthousiastes: «*Les annonces payées, immense révolution!*» L'apport n'était pas financier seulement, les journalistes tenaient à ce que l'on sache que leur produit valait plus, beaucoup plus, que son prix d'achat.

La pub démocratisait la presse tout en valorisant le journal. Mais en même temps celui-ci se mettait en situation de dépendance. La publicité est un secteur de l'économie particulièrement sensible à la conjoncture. Aujourd'hui, la baisse des recettes publicitaires, ou des offres d'emploi, est invoquée partout comme la cause première des déficits. C'est un attelage dangereux que celui qui lie une production aux coûts stables à une autre tantôt fringante, tantôt rénitente.

Très tôt, deux entreprises familiales, le *Tages-Anzeiger* (famille Coninx) et la *Feuille d'avis de Lausanne* révélèrent leur capacité surconjoncturelle. Marc Lamunière consolida la *Fal*. Au lieu d'attendre que les

annonceurs viennent y placer leur «*réclame*», il leur imposa, avec Publicitas, un intermédiaire obligé. Il sut investir dans l'imprimerie à une époque où les rotatives, seules capables d'imprimer des milliers d'exemplaires, étaient déjà, par leur coût, hors de portée des «*petits*» imprimeurs.

Terre brûlée

La guerre du papier fut féroce. On n'a pas oublié le duel mortel qui opposa *La Suisse* de Nicole à *La Tribune de Lausanne*. Edipresse, qui regroupait les éditions Lamunière, défendait la théorie de la terre brûlée. Si un concurrent préparait un nouveau produit, il fallait le sortir avant lui, quel que soit le prix. Avant *20 Minutes*, publier *Le Matin bleu*.

La concentration eut pour conséquence qu'au jour où Pierre Lamunière (fils de Marc) décida de vendre Edipresse à Tamedia, les grands titres de la presse romande furent concentrés dans un même pouvoir - même si la Comco pouvait affirmer que la vigoureuse implantation régionale du *Nouvelliste*, de *La Liberté*, de *L'Impartial-L'Express*, ou la fidélité des lecteurs du *Courrier*, voire les derniers bastions de l'empire Hersant à *La Côte*, ne permettaient pas

que l'on parle de monopole. Mais de fait Tamedia est en situation de dominateur.

Le risque, c'est que Tamedia peut vouloir jouer sur la diversité des titres. Il assignerait à une seule publication, à côté du journal de base tout public, une spécialisation économique, sportive, culturelle, etc. Or,

nous sommes à un moment où la presse partout en Europe et aux Etats-Unis est remise en cause. Des abonnements payants, limités à des articles précis, sont déjà proposés sur Internet.

Devant ces incertitudes, on souhaiterait que des personnalités politiques, à la

manière d'[Yvette Jaggi](#) dans l'article qui suit, fassent entendre à Zurich que la Suisse romande a une cohésion qui ne se limite pas à la revendication d'une troisième voie CFF. Les équilibres sont fragiles. Pour la première fois, un pouvoir alémanique contrôle la communication des grands quotidiens romands. Il détient une responsabilité fédérale.

Le Temps qui passe

L'arrivée en force du groupe zurichois Tamedia en Suisse romande fragilise les produits de presse les moins rentables

Yvette Jaggi - 17 décembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22312>

Une fusion l'a créé, une fusion pourrait le tuer. Le 18 mars 1998, *Le Temps* prenait à la fois la relève du *Journal de Genève*, qui paraissait depuis 1826 et avait lui-même absorbé la *Gazette de Lausanne* en 1991, et celle du *Nouveau Quotidien* dont l'aventure avait duré tout juste sept ans.

Cette fusion fondatrice a donné naissance au quotidien qui peut légitimement se qualifier lui-même de «*Média suisse de référence*». *Le Temps* est effectivement le seul journal romand lu outre-Sarine comme le *junior partner* de la *Neue Zürcher Zeitung*, et régulièrement cité dans les revues de presse internationales. Une double performance réalisée grâce à la qualité du travail fourni par une équipe de journalistes dont les effectifs viennent de subir

une nouvelle réduction.

Les [onze suppressions de postes](#) (en équivalent plein temps) prononcées à la fin du mois dernier, qui ont touché au total 18 personnes, sont l'effet direct de la fusion d'Edipresse avec Tamedia. Cette opération, menée avec une dureté inhabituelle dans notre pays, a profondément modifié les rapports du journal *Le Temps* avec ses propriétaires qui ont eux-mêmes changé leur manière de jouer le double rôle d'éditeur-investisseur. Jusqu'en 2009, deux groupes de presse alémanique (Ringier) et romand (Edipresse) se partageaient, à raison de 46,23% chacun, la majorité du capital de la société *Le Temps SA*. Le solde revenait - et revient toujours - à trois actionnaires minoritaires: un banquier privé genevois, le

journal *Le Monde* ainsi que la Société des rédacteurs et du personnel du *Temps*; cette dernière participe à l'assemblée générale, mais n'est pas représentée au conseil d'administration.

En mars 2009, Edipresse Suisse et Tamedia décidaient de «*réaliser un rapprochement stratégique*». En clair, cet euphémisme annonçait un processus de rachats successifs par Tamedia des titres édités par Edipresse Suisse. Au total, le prix de l'opération devrait atteindre au maximum la somme de 537 millions, dont un solde de 69 à 130 millions reste à payer en fonction des résultats, d'ici le 31 mars 2013 au plus tard. Le 4 avril 2012, Edipresse Suisse cessait de faire ses activités en nom propre et devenait Tamedia Publications romandes, l'une des cinq

subdivisions du groupe pour les produits de la presse écrite et numérique, pas la moins rentable d'ailleurs.

Objectif rendement

Chez Tamedia, on ne plaisante pas avec les questions de rentabilité. En 2011, l'ensemble du groupe a permis de dégager une marge EBITDA (excédent d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements) de [20,4%](#). Un taux inférieur à celui du secteur «*print national*», comprenant notamment les médias vendus par Edipresse Suisse, qui atteignait un confortable revenu brut de 25,5%, grâce principalement aux trois éditions du très rémunérateur journal gratuit *20 Minutes*. Selon Pietro Supino, président de Tamedia, et Martin Knall, son directeur général depuis dix ans et jusqu'à la fin 2012, la barre du rendement brut exigé ne peut être posée que très haut, bien au-dessus des misérables 9,6% de l'information numérisée.

Pour *Le Temps*, les maîtres de Tamedia font une exception, qu'ils croient sans doute fort généreuse, en reprenant, mais comme plancher, l'[objectif à 8%](#) fixé par le conseil d'administration du *Temps* en 2005 déjà. Cette marge brute a été atteinte en 2008 et 2011, alors que les chiffres restaient au noir ces dernières années. Un véritable exploit dans les conditions faites au quotidien par le Centre d'impression de Bussigny, désormais également tombé dans le giron de Tamedia, sans que ce dernier

ne parvienne à faire modifier un contrat défavorable au *Temps* mais valable jusqu'en 2015.

D'où les licenciements assumés sans trop d'états d'âme par la directrice [Valérie Boagno](#), qui constate que *Le Temps* a le double handicap d'opérer sur le «*micromarché*» romand et d'être écrit en français, ce qui le prive des internautes anglophones si importants pour un journal qui soigne sa rubrique Economie et finance. Et en sa qualité de présidente de [Médias suisses](#) qui rassemble les éditeurs romands, la même Valérie Boagno défend la [résiliation](#) de la convention collective de travail des journalistes: «*Nous demandons que les éditeurs aient davantage de liberté pour fixer les salaires en fonction du mérite et pas de manière automatique selon l'ancienneté.*» Pas de quoi donner confiance à des journalistes inquiets pour leur avenir et celui du journal.

Moins patronales et plus nuancées, les explications du rédacteur en chef [Pierre Veya](#) se veulent rassurantes: «*Le Temps n'est pas en danger.*» Pour fonder cette assertion optimiste, il aurait pu s'adresser aux investisseurs, leur demander des moyens supplémentaires afin de financer les développements et de prévenir les dangers à venir. Au contraire, le voici entraîné avec son équipe sur une voie de plus en plus étroite, comme si l'on pouvait faire mieux avec moins. «*Le Temps adaptera ses contenus; ils seront plus*

sélectifs, plus nerveux et exclusifs en semaine [tandis que] l'offre magazine du samedi (...) sera renforcée par de nouveaux contenus.» On ne demande qu'à le croire.

De son côté, le conseil d'administration de la société éditrice du *Temps* a tout pour accéder aux exigences des nouveaux patrons zurichois: un président, Stéphane Garelli, professeur à l'[IMD](#) et obsédé de compétitivité, deux hommes de Tamedia (le président Supino et le directeur des publications romandes Serge Reymond) accompagnés par celui qui leur a vendu les principaux quotidiens romands et nombre d'autres titres, Pierre Lamunière; trois représentants du groupe Ringier (le propriétaire Michael Ringier, le directeur des publications papier Marc Walder et le directeur de Ringier Romandie Daniel Pillard). Dans cette constellation essentiellement alémanique, le banquier privé genevois (Claude Demole) et l'homme du *Monde* (Jean-Clément Texier) font figure de francophones modérateurs.

Les scoops aux Alémaniques

Les rapports de force financiers ne restent évidemment pas sans effet sur les enjeux éditoriaux. Voir le cas tout à fait significatif du projet commun d'Ernesto Bertarelli et d'Hansjörg Wyss, lesquels se proposent de racheter une partie au moins du futur ex-siège du groupe pharmaco-chimique allemand Merck Serono à Genève. Ils

souhaitent y aménager un centre de recherche en sciences de la vie et biotechnologies, en collaboration avec l'EPFL et l'Université de Genève. Le scoop annonçant cet important projet est paru douze heures avant la conférence de presse, non pas dans *Le Temps* ou l'un des trois grands quotidiens lémaniques appartenant à Tamedia (*24 Heures*, *Tribune de Genève*, *Le Matin*), mais à la une du [Tages-Anzeiger](#), son principal quotidien entièrement maison!

L'incident, peut-être banal, signale bien où le groupe place ses priorités, parmi lesquelles les journaux romands pèsent décidément peu. Difficile de croire que les dirigeants de Tamedia se montreront

désireux et capables de développer une sensibilité aux réalités extra-financières, tant ils s'accrochent à leurs ratios et objectifs quantitatifs. A force de considérer les journaux comme de simples produits à vendre et supports à publicité, ils semblent ignorer - ou veulent oublier - le rôle culturel des quotidiens diffusés dans une région parlant et lisant une langue minoritaire au plan national.

En particulier, ils n'ont pas compris l'importance du label *Temps*, seul quotidien à la fois bien ancré en Suisse romande et remarqué bien au-delà de ce «*micromarché*». Un quotidien qui se bat primordialement pour son contenu rédactionnel et sa tenue, mais aussi sur le

front commercial. Ainsi, *Le Temps* a le premier mis en œuvre un modèle que tous les journaux auront bientôt adopté, celui de l'accès payant à la plupart des articles mis en ligne sur leur site.

Ces efforts seront-ils reconnus jusqu'à Zurich? Passeront-ils la barrière invisible de l'indifférence à laquelle se heurtent tous les téméraires qui tentent de faire bouger quelque chose en Suisse à partir de l'Ouest, d'où rien de nouveau n'est censé venir? Pas facile de faire accepter à nos Confédérés alémaniques l'idée que des Romands peuvent élaborer un projet original et sérieux. Manifestement, *Le Temps* n'a pas retenu l'attention des patrons de Tamedia.

Réformer la prévoyance vieillesse

Alain Berset élabore un menu copieux dont la digestion n'est pas garantie

Jean-Pierre Ghelfi - 17 décembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22338>

En présentant les orientations du Conseil fédéral pour la réforme globale [Prévoyance vieillesse 2020](#), Alain Berset s'est engagé dans la plus compliquée des réflexions.

Il envisage d'élaborer un menu copieux plutôt que de proposer un service sur assiettes. Les échecs antérieurs récents devant le peuple ou devant le Parlement, s'agissant de l'AVS (1er pilier) et de la prévoyance professionnelle (2e pilier),

incitent à un optimisme très mesuré.

Pascal Couchepin, lorsqu'il était au département de l'intérieur, avait d'abord rêvé grand pour aménager le système d'assurance-maladie. Sans succès. Il avait alors revu sa carte et multiplié les entrées pour ménager aux convives un temps de digestion entre chaque service. Sans beaucoup plus de réussite.

Alain Berset aura-t-il plus de chance, ou plutôt plus de savoir-faire culinaire? Ce n'est pas gagné d'avance. D'ailleurs, même pas un mois après avoir fait part de ses intentions, un front bourgeois compact [«exige»](#) qu'il accélère le *tempo* et présente sans tarder des propositions pour élever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et pour introduire un «*frein à l'endettement*» dans le domaine de l'AVS.

Le premier obstacle à surmonter sera celui de la crédibilité des projections. Ce printemps, l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) a publié de nouvelles [prévisions](#) qui concluent à une insuffisance de financement de l'AVS comprise entre 5,1 et 11,4 milliards de francs en 2030, selon les différentes hypothèses envisagées. Quel crédit leur accorder? Ces dernières décennies, l'Ofas s'est fait remarquer par la publication de prévisions relatives à l'avenir de l'AVS, qui étaient systématiquement pessimistes et qui se sont révélées systématiquement fausses ([DP 1967](#)).

Les derniers calculs sont-ils plus fiables? L'Ofas assure avoir retenu les leçons du passé et adapté son modèle pour mieux tenir compte des mouvements migratoires et de la progression de la masse salariale soumise à l'AVS. Il en résulte que les comptes de l'AVS seraient équilibrés jusqu'en 2020, et se détérioreraient à partir de cette date. D'où le délai que s'accorde Alain Berset: nous disposons de cette décennie pour réfléchir à l'orientation future de la prévoyance vieillesse et mettre en œuvre les réformes nécessaires pour assurer son équilibre à plus long terme.

Un mois de plus chaque année

Quels sont les éléments que l'on peut considérer comme acquis, sinon dans le détail, du moins dans les grandes lignes?

Les gens vivent plus longtemps – de l'ordre d'un mois supplémentaire chaque année. Cette évolution s'observe depuis plusieurs décennies et la tendance n'est apparemment pas près d'atteindre un plafond. La baisse de la natalité (1,5 enfant par femme en âge de procréer contre 2,1 enfants il y a cinquante ans) se traduit par une nouvelle pyramide des âges qui a pour conséquence la lente mais inexorable modification du rapport entre les actifs et les retraités: un retraité pour quatre actifs en 1960, un pour trois en 2010, un pour deux en 2030.

Trois éléments ont permis jusqu'à présent de maîtriser les problèmes de financement: un solde migratoire positif, lié en partie à l'accord passé avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes, l'augmentation régulière de la proportion de personnes actives dans la population résidente, due principalement au travail des femmes, et de nouvelles sources de recettes (TVA, impôts sur les maisons de jeux et report à 64 ans de l'âge de la retraite pour les femmes).

Le modèle de calcul retenu par l'Ofas pour estimer la situation financière future de l'AVS inclut un solde migratoire, variant entre + 30'000 et + 50'000 jusqu'en 2030. Dans l'hypothèse basse, le déficit de l'AVS atteint déjà 3 milliards en 2020; dans l'hypothèse haute, le déficit n'intervient qu'après 2020. Il paraît difficile de tabler sur un solde migratoire durable sensiblement plus

élevé et il est peu vraisemblable que la proportion de personnes actives puisse encore beaucoup augmenter.

Le modèle de calcul de l'Ofas semble en revanche partir de l'idée que le rendement des capitaux restera médiocre. Ce sera vraisemblablement le cas pour les toutes prochaines années. Mais ce choix est discutable pour des prévisions à vingt ans, car cela signifierait que la conjoncture mondiale continuerait d'être durablement léthargique. C'est peu probable. Une sortie de crise peut se traduire par une hausse des recettes des assurances sociales de plusieurs centaines de millions par année, voire de quelques milliards. Ce qui repousserait le moment où les finances de l'AVS deviendraient déficitaires. Néanmoins, il paraît raisonnable de tabler sur une insuffisance de financement dans le courant des années 2020 à 2030.

Plus de 100 milliards de déficits?

Lorsqu'on examine la situation de la prévoyance professionnelle, il est délicat de généraliser. Certaines caisses sont dans une très bonne situation financière, d'autres moins – en particulier les institutions du secteur public en Suisse romande. Dans certains cas, les rentes ont été fixées à un niveau supérieur à ce qu'elles auraient dû l'être compte tenu notamment de la durée prévisible de leur versement. Mais ce n'est pas

systématique.

Un institut de l'Université de Saint-Gall vient d'apporter sa contribution au débat. Les représentants des partis bourgeois s'y sont abondamment référés lors de leur intervention publique mentionnée précédemment. L'[étude](#) saint-galloise fait état d'un «*déficit de 110 milliards de francs (qui) se sera creusé dans la prévoyance vieillesse d'ici 2030 sur le dos des générations futures*», déficit que se partageraient pratiquement à égalité l'AVS et l'ensemble de la prévoyance professionnelle.

Une telle appréciation globale laisse sceptique. S'agissant de l'AVS, les remarques antérieures montrent que si des réformes sont nécessaires, il n'y a pas péril en la demeure. En ce qui concerne le 2e pilier, chaque situation doit être analysée pour elle-même.

Ainsi, la caisse de la fonction publique neuchâteloise, avec un degré de couverture inférieur à 60%, a élaboré, conformément à la législation fédérale, un plan de recapitalisation sur 40 ans. Ce plan, qui doit encore passer devant le Parlement cantonal, prévoit, entre autres, que les rentes servies ne seront, en principe, plus adaptées au renchérissement au cours des prochaines années. Ce qui signifie que l'écart entre le niveau des rentes effectives et leur niveau actuariel se comblera progressivement. Il est vraisemblable que toutes les caisses qui sont ou seront

en sous-couverture ont pris ou devront prendre des mesures correctives.

Les déficits évoqués par l'étude saint-galloise sont ceux qui pourraient exister dans vingt ans si rien ne changeait. Ce qui est un non-sens puisque la loi fédérale oblige les institutions du 2e pilier à constamment s'adapter à leur situation financière effective.

Indispensable équilibre des réformes

L'AVS devra elle aussi évoluer. Mais comment, et surtout à quelles conditions? Deux propositions anciennes reviennent avec insistance: l'alignement de l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes, ainsi que le report de une, deux ou trois années de l'âge terme. Présentées isolément, il est probable qu'aucune de ces mesures ne serait acceptée en votation populaire.

Elles ne peuvent être envisagées que dans le cadre d'un ensemble plus équilibré qui devrait combiner à tout le moins un modèle de retraite flexible, une amélioration du financement de l'AVS par le biais de la TVA, et une modification des pratiques des entreprises à l'égard des personnes âgées qui y sont employées. Il serait sinon inique, pour ne pas dire cynique, de reporter l'âge terme sans garantie que les personnes concernées puissent conserver un emploi, au moins à temps partiel si elles le désirent. Aux entreprises (et à

leurs lobbies politiques habituels) d'apporter la preuve par l'acte qu'elles s'orientent dans cette direction ([DP 1978](#)).

Quant à l'idée d'un frein à l'endettement, elle nous paraît indéfendable. La prévoyance vieillesse, comme l'assurance-invalidité ([DP 1976](#)), répond à un mandat constitutionnel. En l'occurrence, le 1er et le 2e pilier doivent couvrir le minimum vital et permettre de maintenir «*de manière appropriée*» le niveau de vie antérieur. Un frein à l'endettement, de niveau législatif, ne saurait invalider l'atteinte des objectifs fixés dans la constitution.

Placements LPP

Le thème du financement de la prévoyance vieillesse est l'occasion de revenir sur une [modification](#) des ordonnances de la LPP relative aux plafonds concernant les différents types de placement.

Entrée en vigueur en 2009 et présentée comme «*essentiellement technique*», elle réduit à un maximum de 30% de placements dans l'immobilier (antérieurement 50%), au profit des placements financiers alternatifs, de *private equity* et autres *hedge funds*. Admirons le prétendu caractère technique de cette option et la date choisie, en pleine crise financière, qui montrait combien de tels placements financiers pouvaient être à très haut

risque!

Actuellement, l'Ofas intervient auprès des caisses de pensions qui ont une proportion de placements immobiliers supérieure à ce nouveau plafond pour qu'elles les réduisent. Or, non seulement de tels placements ont passé

sans encombre la crise de ces dernières années, mais ce sont eux qui ont permis à beaucoup de caisses d'obtenir des rendements moyens de leur fortune supérieurs aux chiffres misérables enregistrés par le secteur financier.

Le problème est donc moins de

savoir combien les caisses investissent dans l'immobilier, mais comment elles entretiennent leur parc immobilier de manière à préserver le capital et à s'assurer un rendement durable satisfaisant. Ce sujet devra aussi figurer dans le menu qu'élabore Alain Berset.

Immigration de masse: le vrai contre-projet

Le Parlement approuve la responsabilité solidaire pour éviter le détournement de la liberté de circulation

Albert Tille - 17 décembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22290>

Le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative [«contre l'immigration de masse»](#). Il n'a pas proposé de contre-projet. Il n'était pas nécessaire, car le Parlement a déjà construit un pare-feu contre cette nouvelle tentative anti européenne de l'UDC.

Après un vote favorable du Conseil des Etats, le [National](#) a accepté par 115 voix contre 74 un net renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes: l'introduction de la responsabilité solidaire. A l'avenir, un entrepreneur sera responsable des violations par un sous-traitant de la législation sur les salaires minimaux. Cette mesure est contraignante pour les grandes entreprises du secteur de la construction qui devront désormais mener l'enquête dans les affaires des petites entreprises à qui elles entendent confier un travail.

La responsabilité solidaire ne figurait pas dans le paquet présenté par le Conseil fédéral en mars 2012 pour combattre la sous-enchère salariale. Elle a été suggérée par le Parlement qui a demandé en juin un rapport de faisabilité au département de l'économie. Les choses n'ont pas traîné. En septembre, le Conseil des Etats a avalisé l'option la plus rigoureuse suggérée par les experts de l'administration. Le National a suivi. Le Conseil fédéral s'y est rallié. Ce double vote doit être confirmé par l'élimination d'une petite divergence entre les deux Chambres. Mais ce n'est qu'une formalité.

La décision parlementaire est à marquer d'une pierre blanche. La responsabilité solidaire était une revendication syndicale. L'opposition massive de l'UDC et celle, largement majoritaire, du PLR ne sont pas parvenues à faire passer les consignes des

représentants de l'économie. E [conomiesuisse](#) rejetait fermement des règles contraires à l'allègement administratif souhaité par l'économie. Conformément à son constant combat contre l'inflation réglementaire, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) y était également hostile, malgré l'avis divergent de certains de ses membres. En effet, les petites entreprises du second œuvre qui respectent vertueusement les normes salariales acceptent mal que des concurrents sans scrupule décrochent à leurs dépens des contrats de sous-traitant en engageant de la main-d'œuvre étrangère sous-payée.

La dernière initiative de l'UDC [«contre l'immigration de masse»](#) est d'évidence à l'origine de ce revirement politique. Le calendrier des décisions le prouve.

En début d'année, le Conseil fédéral ne proposait que des mesures d'accompagnement peu contraignantes, notamment contre les faux indépendants venus de l'étranger. Peu après, l'UDC déposait en un temps record 136'000 signatures à l'appui de son initiative qui condamnait l'accord sur la libre circulation, et bouleversait l'ensemble de l'édifice des bilatérales. Il fallait réagir. Le gouvernement décidait alors d'activer la clause de sauvegarde pour huit pays de l'Est européen afin de freiner l'immigration pourtant extrêmement limitée ([DP 1952](#)). Mais cette mesure, touchant des pays d'où ne viennent que très peu de travailleurs, a un effet quasi nul sur le marché de l'emploi. La meilleure lutte

contre la sous-enchère salariale, qui fâche bon nombre de salariés et les syndicats qui les défendent, passe par le renforcement des mesures d'accompagnement. Le Parlement l'a compris et a fourni un vrai contre-projet indirect à l'initiative.

Deux jours après le vote du Conseil national, le gouvernement a proposé le rejet sans contre-projet du texte de l'UDC. Lors de la même séance, il a proposé l'extension de la libre circulation à la [Croatie](#) qui deviendra en juillet 2013 le 28^e membre de l'Union. Le Conseil fédéral estime probablement que, par le renforcement des mesures de sauvegarde, l'opposition de gauche à la libre circulation va s'atténuer.

Le parti socialiste s'est évidemment [félicité](#) de la nette avancée dans la lutte contre le *dumping* salarial. Il soutiendra un accord avec la Croatie. Mais, dopé par le succès de ses thèses devant le Parlement, il entend aller plus loin et réclame des mesures de lutte contre la [pénurie de logements](#).

Reste pour lui à convaincre le PDC, le PBD et les Verts libéraux qui ont permis de faire passer la responsabilité solidaire longuement combattue par les milieux économiques. Ce sera difficile. Le dossier du logement est essentiellement de compétence cantonale et les partis du centre ne sont pas centralisateurs.

La schizophrénie de la place financière suisse

Fatca, Gafi: l'échange automatique d'informations s'impose de partout

Jean-Pierre Ghelfi - 17 décembre 2012 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22349>

Le sapin de Noël du monde de la finance helvétique sera tristounet. Cette année, tout est allé de travers.

Le Parlement allemand n'a pas voulu de son projet d'impôt libérateur (Rubik). Le gouvernement propose aux Chambres fédérales d'entériner la loi américaine, connue sous l'acronyme [Fatca](#), qui équivaut à se plier à un échange automatique d'informations avec les Etats-Unis. UBS SA

devrait finalement se voir infliger une amende d'un milliard et demi de francs (trois fois le montant évoqué lors de premières indiscretions, [DP 1978](#)) par les autorités de surveillance des marchés financiers britannique et américain du fait de sa participation active aux manipulations du Libor. Cette sanction financière énorme découle du fait qu'un véritable réseau était organisé au sein de la banque, impliquant trois

douzaines de personnes, pour manipuler en particulier le Libor japonais (Tibor). Enfin, la Suisse devra appliquer les dernières recommandations élaborées par le [Gafi](#).

Rien de tout cela ne nous surprend, ni d'ailleurs ne nous réjouit. Il ne suffit plus de faire miroiter un pactole pour que nos voisins acceptent de fermer les yeux.

La Suisse avait cru bien jouer

dans le cadre de l'accord négocié avec l'Union européenne (UE) concernant la [fiscalité de l'épargne](#). Le rendement de cet accord est resté toutefois si misérable que les pays de l'UE n'ont pas caché leur mécontentement. L'impôt libérateur envisagé avec l'Allemagne, qui aurait créé cette nouvelle catégorie de contribuables joliment désignée les AA (Allemands anonymes, [DP 1962](#)) par André Gavillet, a un peu les mêmes caractéristiques: en échange de quelques roupies, laissez-nous continuer de mener nos affaires comme nous l'entendons. Le problème est que ce ne sont pas seulement «nos» affaires, puisque ce sont «leurs» contribuables tricheurs.

Reste aussi à résoudre la question quasi philosophique: comment concilier une politique de l'argent propre et le maintien de relations d'affaires avec des contribuables étrangers qui veulent rester anonymes face au fisc de leur pays de domicile?

La Suisse ne demande pas la réciprocité

Fatca n'est pas une institution entièrement nouvelle. Elle est le prolongement, en plus invasif, de la loi connue sous le nom «*d'intermédiaire qualifié*» en vigueur depuis une bonne dizaine d'années. Fatca met cependant en évidence l'attitude schizophrénique de la place financière helvétique.

D'un côté, cette dernière est debout sur les freins pour empêcher l'introduction de

l'échange automatique d'informations entre autorités fiscales - ou entre banques et autorités fiscales étrangères. Rubik est d'ailleurs une tentative (avortée) pour proposer un modèle alternatif au-dit échange automatique d'informations.

Mais, en dépit de l'impérialisme américain et de sa législation extraterritoriale, les banques soutiennent complètement l'accord Fatca qui les oblige pourtant à fournir automatiquement à l'IRS (le fisc américain) des informations extrêmement détaillées concernant les personnes considérées par les Etats-Unis comme «*leurs*» contribuables, en précisant que ce pays les définit de manière très extensive (un Suisse qui détient ne fût-ce qu'un titre américain est considéré comme «*US person*», donc contribuable de ce pays).

La schizophrénie va même plus loin.

Plusieurs grandes places financières, dont Londres en particulier, qui ont ratifié Fatca, ont obtenu la réciprocité, c'est-à-dire que les Etats-Unis se sont engagés à leur fournir automatiquement des informations sur leurs ressortissants qui ont des comptes aux Etats-Unis. La Suisse s'est abstenue de demander cette réciprocité. Comment aurait-elle pu le faire puisqu'elle est par principe opposée à l'échange automatique d'informations?

Lutte contre le blanchiment d'argent sale

La Suisse s'apprête par ailleurs à reprendre les nouvelles normes émises par le Gafi. Elles portent notamment sur l'échange automatique d'informations entre autorités nationales dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent sale. Cet échange doit intervenir sans que les détenteurs de compte puissent déposer de recours, ce qui est, ou était auparavant la norme chez nous.

Plus significatif encore, le Gafi demande aux pays d'inscrire dans leur législation la criminalisation des infractions fiscales graves, qui doivent être considérées comme des actes préalables au blanchiment d'argent. Les controverses rebondiront en 2013 lorsqu'il s'agira de définir les infractions fiscales graves, qui devront s'appliquer aussi bien dans le cas de comptes détenus par les nationaux que par les étrangers.

Un adieu au secret bancaire même pour les résidents, et la confirmation que la distinction entre fraude et soustraction fiscale est enterrée.

Ce qui permet de conclure l'année en disant qu'en réalité ce n'est pas la Suisse qui définit (ou définira) la stratégie de l'argent propre, mais que ce sont les normes internationales qui le font... pour nous.

La TV et les chiffres

Jeudi 13 décembre, la Télévision romande a consacré une [émission spéciale](#) aux perspectives de la place financière helvétique. Elle emploie, nous a-t-on dit, 200'000 personnes dont l'avenir n'est pas tout rose.

En réalité, le chiffre est même un peu plus élevé: 230'000 selon l'Office fédéral de la statistique. Mais la moitié de ces personnes ne travaillent pas dans les banques; elles sont actives dans les assurances notamment.

Dans les banques, pas plus du quart du personnel est concerné par la gestion de fortune et, au sein de ces départements, près de la moitié des dépôts appartiennent à des clients domiciliés en Suisse. On peut en déduire que la régularisation, sous une forme ou une autre, des comptes ayant de l'argent étranger fiscalement non déclaré concerne potentiellement non pas 200'000 personnes, mais plus probablement un dixième de ce nombre.

C'est évidemment loin d'être secondaire ou anecdotique. Mais cela n'a tout de même rien à voir avec le chiffre repris et répété à satiété dans l'émission, qui pouvait faire croire que l'activité des banques se résumait à la seule gestion de fortune.

Les journalistes sont manifestement atteints par le tropisme des gens fortunés (*Bilan* s'en est d'ailleurs fait une spécialité). Mais à ne considérer qu'eux, on livre un prisme extrêmement déformant de la réalité économique du secteur bancaire.

Rectificatif

Dans l'article [Mariage «pour tous» ou mariage pour personne?](#) (DP 1977), c'est par erreur qu'il était écrit que le partenaire enregistré avait sur l'enfant de son compagnon des droits supérieurs à ceux du beau-père ou de la belle-mère. La phrase a été corrigée comme suit dans la version en ligne: *«Enfin, il donne des droits au partenaire sur l'enfant de son compagnon équivalents à ceux du beau-père ou de la belle-mère dans un couple hétérosexuel (art. 299 CCS).»*

Index des liens

Entre Léman et Limmat

<http://www.domainepublic.ch/articles/22312>

Le Temps qui passe

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/71c7bbc2-3985-11e2-bee9-50f9f50181ba/Le_13novembre_2012_la_Direction_du_Temps_annon%C3%A7ait_avec_regret_%C3%A0_ses#.UMwa4LbKNzc
<http://www.edipresse.ch/fr/category/pays/worldwide/switzerland>
http://www.tamedia.ch/fr/espace-presse/communiqués/2012/pressrelease/croissance_du_chiffre_daffaires_groupe_a_edipresse_suisse_importante_progression_du_resultat
<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Le-Temps-muss-sich-neu-erfinden/story/30264659>
<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/journal-temps-licencie-directrice-s-explique/story/27750113>
<http://www.mediassuisses.ch/>
http://www.letemps.ch/Page/Uuid/5ffab1e8-3f15-11e2-8149-c7ad2e82db13/Les_%C3%A9diteurs_r%C3%A9sistent_la_convention_collective#.UMUwHbbKNzc
http://www.letemps.ch/Page/Uuid/1f89efb6-3b32-11e2-bf49-bdbf1306cabf/Ce_que_jai_%C3%A0_vous_dire#.UMYct7bKNzc
<http://www.imd.org/>
<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Bertarelli-will-sein-Haus-zurueck/story/17102252>

Réformer la prévoyance vieillesse

<http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=46811>
<http://www.plr.ch/communication/communique-de-presse/26-communique-de-presse/1027-une-alliance-de-cinq-partis-pour-une-reforme-rapide-de-la-prevoyance-vieillesse.html>
<http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=38960>
<http://www.domainepublic.ch/articles/21495>
http://www.ivw.unisg.ch/de/Ueber+uns/~media/Internet/Content/Dateien/InstituteUndCenters/IVW/SW2012_Presse/Studie2012-12-03.ashx
<http://www.domainepublic.ch/articles/22263>
<http://www.domainepublic.ch/articles/22116>
<http://www.admin.ch/ch/f/as/2008/4651.pdf>

Immigration de masse: le vrai contre-projet

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=47073>
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4906/394940/f_n_4906_394940_394941.htm
http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/reg/unternehmensrecht/pages/_detail.aspx?artID=WN_strafgesetz_20121205
<http://www.domainepublic.ch/articles/20417>
<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=47077>
<http://www.sp-ps.ch/fre/Medias/Communiqués/2012/Responsabilite-solidaire-le-Conseil-national-ameliore-en-fin-la-protection-des-travailleurs>
<http://www.sp-ps.ch/fre/Medias/Communiqués/2012/Renforcer-la-libre-circulation-des-personnes-plutot-qu-a-limenter-la-xenophobie>

La schizophrénie de la place financière suisse

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=47017>
<http://www.domainepublic.ch/articles/22255>
<http://www.fatf-gafi.org/fr/>

<http://www.europa.admin.ch/themen/00500/00506/00511/index.html?lang=fr>

<http://www.domainepublic.ch/articles/21174>

<http://www.rts.ch/emissions/temps-present/economie/4391635-banques-etat-d-urgence-br-secret-bancaire-a-dieu.html>

Rectificatif

<http://www.domainepublic.ch/articles/22173>